

# **TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'EFFECTUER UN AUDIT TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTROLE (OCC) EN MATIERE DE CERTIFICATION.**

## **I. INTRODUCTION.**

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don de la Banque Mondiale pour financer les activités de préparation du Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs (PFCIGL). Il est prévu qu'une partie des ressources de ce don soit utilisée pour financer les prestations d'un consultant chargé d'effectuer un audit technique et institutionnel de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) en matière de certification.

## **II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.**

L'objectif de développement du Projet est de faciliter les échanges et d'améliorer la commercialisation des chaînes de valeur sélectionnées, ciblant principalement les petits commerçants et les femmes commerçantes dans les régions frontalières de la région des Grands Lacs.

Le Projet proposé combinera des investissements dans les infrastructures matérielles et immatérielles du fait que ces types d'infrastructures présentent des avantages qui sont complémentaires et qui se renforcent mutuellement. Bien que la majorité des coûts du Projet soit consacrée aux infrastructures physiques destinées à faciliter le commerce et, en particulier, à soutenir le petit commerce, les investissements seront soutenus par des réformes procédurales et des changements institutionnels pour être efficaces et pour maximiser les retours socioéconomiques.

Le Projet viendra donc en appui à la mise en œuvre des mesures en vue de répondre aux obstacles les plus contraignants le long de la frontière entre la République Démocratique du Congo (RDC) et le Burundi, à savoir la faiblesse des infrastructures, les réformes de procédures et la gestion des frontières. Un appui sera également apporté à une politique de consultation régionale ainsi qu'aux mécanismes d'harmonisation et de mise en œuvre des réglementations adoptées au niveau régional, en particulier celles développées par le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA).

### **II.1. Composantes du Projet**

Le Projet comprend 5 composantes ci-après :

#### **Composante 1 : Améliorer l'environnement réglementaire pour le commerce transfrontalier**

Sous-composante 1.1. : Réforme réglementaire et simplification des procédures pour les petits commerçants.

Sous-composante 1.2. : Mise en œuvre du système de frontières intelligentes.

Sous-composante 1.3. : Coordination et suivi de l'intégration régionale.

## **Composante 2 : Améliorer les infrastructures commerciales de base**

- Sous-composante 2.1. : Réhabilitation et modernisation des postes-frontières.
- Sous-composante 2.2. : Construction et développement de marchés frontaliers.
- Sous-composante 2.3. : Amélioration des ports lacustres.
- Sous-composante 2.4. : Réhabilitation des routes d'accès locales.

## **Composante 3 : Appuyer la commercialisation des chaînes de valeur transfrontalières**

- Sous-composante 3.1. : Investissements dans les installations pour ajouter de la valeur aux produits.
- Sous-composante 3.2. : Promotion des exportations de certains produits.
- Sous-composante 3.3. : Etiquetage, certification et conformité des produits sélectionnés.

## **Composante 4 : Mise en œuvre et suivi et évaluation**

- Sous-composante 4.1. : Appui à la mise en œuvre et communication.
- Sous-composante 4.2. : Suivi-évaluation du Projet.

## **Composante 5 : Intervention d'urgence contingente**

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la sous-composante 3.3. « Etiquetage, certification et conformité des produits sélectionnés ».

Dans le cadre de cette sous-composante, le projet appuiera l'utilisation de solutions informatiques modernes pour faciliter la certification et le suivi de produits sélectionnés échangés à travers les frontières. Les interventions en RDC et au Burundi comprendront : (a) des solutions innovantes pour étiqueter les produits (par exemple, les technologies de code QR ou de codes à barres), qui faciliteront le suivi et la traçabilité des marchandises transformées dans des chaînes de valeur sélectionnées ; (b) l'élaboration par des agences de certification d'un manuel sur les normes et les standards des produits sélectionnés pour les producteurs, les commerçants et les industriels ; et (c) le financement par le projet du processus d'accréditation des agences concernées et un appui à la publication de ces certifications sur des sites appropriés pour une reconnaissance au niveau régional et international. Les interventions comprendront également des activités de renforcement des capacités de ces agences via un partenariat avec une agence de certification internationale. L'objectif est qu'au fil du temps, les agences nationales délivrent une certification valide conforme aux normes internationales.

## **II. A PROPOS DE L'OFFICE CONGOLAIS DE CONTRÔLE (OCC).**

Fruit de l'intensification des échanges des biens et marchandises entre fournisseurs et acheteurs, l'OCC est **historiquement** une réponse au besoin d'organismes neutres et indépendants pour **assurer la régularité des transactions commerciales et sauvegarder les intérêts des différents partenaires concernés dans le commerce international.**

Sa trajectoire est marquée actuellement par trois phases clés :

**1949-1974 :**

**Implantation en 1949** d'une branche locale de la Société Générale de Surveillance, (SGS). Contrôles sous le régime de gré à gré. Instauration du contrôle avant embarquement en 1965, avant tout autre pays en développement. Motivations principales : contrôle de change et protection sanitaire de la population.

**1974-2005 :**

**Ordonnance N° 74/013 du 10 janvier 1974 portant création de l'Office Zaïrois de Contrôle.** Attribution du caractère obligatoire au contrôle avant embarquement des importations et des exportations sous la responsabilité exclusive de l'ex-OZAC, devenu plus tard OCC. Exécution des vérifications avant embarquement des marchandises importées en partenariat avec la SGS.

Le Décret n° 09/42 du 03 décembre **2009** fixant les statuts d'un Etablissement public à caractère scientifique et technique dont l'objet social et donc la **mission** consiste à : « *Procéder en tant que tierce partie à l'évaluation de conformité, en l'occurrence l'inspection, la certification, les essais ou analyses et à la métrologie, en se référant aux standards nationaux, régionaux et/ou internationaux.* »

Les principales missions de l'OCC sont :

Assurance de la conformité des importations aux textes légaux et réglementaires, aux accords internationaux, aux normes et aux clauses contractuelles du point de vue de la qualité, de la quantité et du prix ;

- Assurance de la protection des consommateurs ;
- Lutte contre la fraude à l'importation sous ses multiples formes (surfacturation, sous-évaluation, transfert illicite des devises, introduction des produits défectueux, etc.) ;
- Evaluation, prévention et gestion des risques environnementaux ;
- Inspections, audits environnementaux et réalisation des essais in situ ;
- Promotion des normes environnementales régionales et internationales en vue de leur intégration dans la législation nationale ;
- Réalisation des prestations pour un commerce équitable et durable dans le cadre de la traçabilité du bois d'œuvre et de la lutte contre le commerce illicite des espèces protégées (CITES), des produits chimiques dangereux, tels les polluants organiques persistants (POP), des substances appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) ;
- Mise en œuvre des standards et des tests spécifiques relatifs à l'environnement ;
- Mise en place du Système de Management Environnemental (SME) dans les installations classées ou non qui le souhaitent ;
- Production des statistiques complètes et fiables sur les importations et exportations ;
- Valorisation des produits exportés en fonction des critères de qualité ;
- Défense du juste prix des produits congolais en vue d'améliorer le niveau des recettes d'exportation en décelant tous les cas de sous-facturation ;
- Garantie de la conformité des produits exportés aux exigences du marché international en vue d'assurer leur compétitivité;
- Intervention, en qualité d'intermédiaire neutre et impartial entre les assureurs et les opérateurs économiques assurés, pour d'une part, constater, certifier et évaluer les

avaries et/ou dommages survenus et, d'autre part, délivrer un rapport d'expertise ou certificat d'avaries devant permettre aux assureurs d'indemniser leurs clients sinistrés ;

- Participation, avec les autres Services habilités de l'Etat, au refoulement, à la reformation ou à la destruction des marchandises non conformes et/ou impropres à la consommation;
- Apport aux assureurs, sur requête des clients, des éléments d'appréciation relatifs aux dommages et/ou avaries survenues aux marchandises par :
  - *la constatation des pertes, dommages et/ou avaries ;*
  - *des missions de surveillance pour compte de divers donneurs d'ordre*
  - *l'exercice des recours pour la préservation et la poursuite des assureurs contre les tiers présumés responsables ;*
  - *des missions d'enquêtes et contre-expertises au profit des assureurs étrangers pour leurs assurés installés en RDC.*
- Assurance de la conformité des instruments de mesure aux exigences légales et réglementaires ;
- Assurance de la conformité des unités de navigation intérieure et des aéronefs ;
- Assurance de la protection de l'environnement ;
- Assurance de la sécurité et de la salubrité sur les lieux de travail ;
- Assurance de la conformité des travaux aux spécifications des cahiers de charge ;
- Certification qualitative et quantitative des produits pétroliers ;
- Certification des systèmes de management ;
- Certification des personnes ;
- Certification des produits autres que les matières précieuses ;
- Assurance de la conformité de produits fabriqués localement en rapport avec les exigences spécifiées pour une meilleure compétitivité au niveau national, sous régional, régional et international ;
- Détermination de la qualité des échantillons prélevés de marchandises et produits inspectés à l'importation et à l'exportation des produits issus de l'inspection ;
- Détermination de la qualité des échantillons des produits fabriqués localement dans le cadre de l'inspection et la certification des produits ;
- Inspection technique de tous travaux et appareils [de transport (volants, navigants et roulants), de production industrielle (chaudières, stérilisateur, fours industriels...), de levage et manutention (grue, portique, ascenseur, monte-charge...)] ;
- Essais des matériaux de construction, matériels et équipements électrotechniques et essais non destructifs des structures (radiographie, ultrason, magnétoscopie, thermographie...)
- Acquisition des normes nationales, sous régionales, régionales, et internationales ;
- Participation aux travaux de consultation, de vote, et d'harmonisation des normes au sein des organisations sous régionales, régionales et internationales (SADCSTAN, COMESA, ARSO/ORAN, AFSEC, CEI).

- Participation aux travaux des comités techniques au niveau sous régionale, régionale et international ;
- Diffusion et vulgarisation de l'information normative et mise à disposition des normes auprès des usagers internes et externes ;
- Vente des normes ISO aux clients externes.

Les missions de l'Office s'inscrivent ainsi dans le cadre de l'infrastructure qualité au niveau national. Ses services visent précisément à :

- démontrer que les produits, processus, services, produits de base et personnels sont conformes à des spécifications, des prescriptions dans le cadre de règlements nationaux, régionaux ou internationaux, des spécifications d'acheteurs ou des accords commerciaux ;
- établir et surveiller l'application des exigences relatives à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'à la sécurité des biens et des personnes ;
- protéger les consommateurs par le contrôle des pratiques commerciales déloyales ;
- aider à la mise en quarantaine des marchandises et produits nocifs, des organismes nuisibles et pathogènes lors de leur entrée dans une économie.

En somme, les activités de l'OCC comme organisme public en charge d'évaluation de la conformité couvrent les **aspects vérification de la qualité, de la quantité et du prix. Une stratégie de modernisation de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) en matière de certification est en cours.**

L'OCC compte se doter des services certifiés et des laboratoires accrédités dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu afin d'assurer la crédibilité et la compétitivité des produits certifiés sur les marchés national, régional et international et permettre la protection des consommateurs. Le PFCIGL étant opérationnel au Sud-Kivu, un appui de l'OCC pour moderniser son laboratoire dans cette province est cruciale, et en l'occurrence pour les chaînes de valeur sélectionnées qui devront bénéficier d'un appui logistique et technique pour booster les exportations du pays.

En vue d'appuyer le l'OCC à atteindre cette vision, le PFCIGL désire recruter un consultant chargé d'effectuer un audit technique et institutionnel de l'OCC en matière de certification dont la mission et les tâches sont décrites aux paragraphes suivants.

### **III. OBJECTIFS DE LA MISSION.**

#### **IV.1. Objectif global de la mission.**

L'objectif global de l'étude est d'effectuer un audit technique et institutionnel de l'OCC en matière de certification afin de lui permettre de contrôler la qualité des produits en délivrant une certification conforme aux normes nationales, régionales et internationales.

#### **IV.2. Objectifs spécifiques de la mission.**

Les objectifs spécifiques de la mission sont de:

- Fournir une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'OCC en matière de certification ;
- Etablir un état des lieux exhaustif de l'OCC en matière de certification clarifiant les réformes ou projets en cours financés par le Gouvernement et les autres partenaires possibles (BAD, Union Européenne (UE), USAID, COMESA,...) ;
- Evaluer les besoins d'appui que le Projet de Facilitation du Commerce et Intégration dans la région des Grands Lacs pourra financer pour accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services ;
- Explorer et proposer les modalités de collaboration entre l'OCC et le **Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN)** pour une reconnaissance mutuelle de la certification des produits éligibles au Régime Commercial Simplifié du COMESA et qui tient compte des normes de la ZLECAF ;
- Identifier les modalités d'utilisation des solutions informatiques modernes (les technologies de code QR ou de codes à barres), pour faciliter la certification, le suivi et la traçabilité des produits transformés dans des chaînes de valeur sélectionnées échangés à travers les frontières du Burundi et de la RDC;
- Identifier tous les besoins et réformes nécessaires afin d'accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services ;
- Proposer une stratégie opérationnelle pour accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services ;
- Proposer une stratégie d'implication du secteur privé en général et des associations de petits commerçants transfrontaliers en particulier.

## V. TACHES ET MANDAT DU CONSULTANT.

Sur la base des objectifs définis ci-dessus, le consultant aura pour mandat de:

- Effectuer une revue organisationnelle à travers une description précise de la structure organisationnelle de l'OCC ;
- Evaluer les infrastructures et laboratoires de l'OCC et proposer des voies d'amélioration en vue d'accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services, optimisations et synergies en vue de fluidifier les services rendus aux usagers notamment les petits commerçants transfrontaliers ;
- Proposer un organigramme adapté pour atteindre les objectifs fixés ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités techniques, formations en rapport avec les lacunes identifiées dans le processus d'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services ;

- Elaborer un plan détaillé de renforcement des capacités techniques, formations et de gestion du changement ;
- Proposer une feuille de route en vue d'une collaboration entre l'OCC et le **Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN)** pour une reconnaissance mutuelle de la certification des produits éligibles au Régime Commerciale Simplifié du COMESA ;
- Elaborer les TdRs pour le recrutement d'un organisme international qui va accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires/ certification de ses services et délivrer une certification valide conforme aux normes internationales en attendant l'aboutissement du processus.

## VI. RESULTATS ATTENDUS.

Les résultats attendus à l'issue de la mission sont les suivants :

- Revue des études diagnostiques récents et l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues et la cartographie des financiers ;
- Analyse de la structure organisationnelle de l'OCC et au besoin proposition d'ajustements pour aligner avec les bonnes pratiques internationales et garantir l'autonomie financier ;
- Mise à jour/élargissement des recommandations des précédentes études diagnostiques. La méthodologie utilisée pour l'évaluation et revue organisationnelle devra être basée sur le guide d'évaluation des infrastructures de qualité de la Banque mondiale, en particulier le diagnostic rapide (Rapid Diagnostic Tool).<sup>1</sup>Le rapport final doit inclure les sections détaillées dans le diagnostic rapide, notamment, la situation actuelle des systèmes d'accréditation, normes, essais, métrologie, métrologie légale, inspection, certification de système, certification de produit, et réglementation technique, entre autres sections comme détaillé ci-dessous.
- Une identification exhaustive des enjeux et des besoins nécessaires en renforcement de capacités en vue d'accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services ;
- Une analyse et une hiérarchisation des recommandations que le PFCIGL pourrait appuyer en ligne avec ses objectifs ;
- Les besoins d'appui pour accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services sont identifiés et évalués ;
- Une feuille de route en vue d'une collaboration entre l'OCC et le **Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (BBN)** pour une reconnaissance mutuelle de la certification des produits éligibles au Régime Commercial Simplifié du COMESA est élaborée ;

---

<sup>1</sup> Ces outils sont disponibles sur: <https://www.worldbank.org/en/topic/competitiveness/brief/qi>

- Les TdRs pour le recrutement d'un organisme international qui va accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires/certification de ses services sont disponibles.

## **VII. DUREE DE LA MISSION.**

La durée de la mission est de deux (2) mois. Le volume de travail ne doit pas excéder 40 hommes/jours.

## **VIII. RAPPORTS A FOURNIR.**

Le consultant devra fournir les rapports suivants:

- Un rapport de démarrage (inception report), à fournir deux semaines après le début de la mission détaillant la méthodologie, le plan de travail ainsi que les premières observations sur l'OCC en matière de certification ;
- Un rapport provisoire contenant l'état des lieux, le diagnostic mis à jour, l'évaluation de la structure organisationnelle, les plans d'action pour la mise en œuvre des recommandations pour l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire de l'OCC et le renforcement des capacités techniques, , la feuille de route de mise en œuvre des différents plans à présenter dans un atelier de validation en présence de toutes les parties prenantes et les TdRs pour le recrutement d'un organisme international qui va accompagner l'OCC dans le processus de l'accréditation de ses laboratoires et la certification de ses services et la délivrance d'une certification valide conforme aux normes internationales en attendant l'aboutissement du processus ;
- Un rapport final qui intègre les observations/recommandations faites par les participants à l'atelier de validation et l'équipe de la Banque Mondiale.

## **IX. PROFIL DU CONSULTANT.**

Le consultant devra avoir les qualifications suivantes :

- Etre titulaire d'au moins un Diplôme de Master (bac + 5) Ingénieur en contrôle qualité ou dans d'autres domaines similaires ;
- Avoir une expertise avérée dans le domaine du Système de Management de la Qualité SMQ ;
- Avoir une expérience dans l'exécution de missions similaires dans des organisations nationales de normalisation (laboratoires, industries, ...) ;
- Avoir réalisé une mission similaire dans le milieu de la normalisation, métrologie, laboratoires d'analyse ;

- Avoir au moins trois (3) années d'expérience dans le diagnostic et l'évaluation des institutions de normalisation et contrôle de la qualité en Afrique subsaharienne ;
- Avoir la connaissance des marchés régionaux (East African Community (EAC), ZLECAF, etc.) serait un atout ;
- La connaissance des procédures congolaises d'exportation et des procédures régionales d'importation est un atout ;
- Avoir une expérience pertinente en audit de la gestion managériale des administrations publiques et d'organisation multiculturelles et/ou entreprises privées internationales ;
- Avoir l'expérience dans la conception des réformes institutionnelles d'administration publiques ou parapubliques.

## **X. SUPERVISION DE LA MISSION.**

La mission du consultant sera supervisée par une équipe de suivi mise en place conjointement par l'Unité de Gestion du PFCIGL et de l'OCC.

## **XI. FINANCEMENT DE LA MISSION.**

La mission du consultant sera financée par le PFCIGL.

Le coût de l'atelier de validation sera pris en charge directement par le Projet.

## **XII. DOCUMENTS DE BASE DE LA MISSION.**

L'Unité de Gestion du PFCIGL et l'OCC mettront à la disposition du Consultant les documents suivants :

- Document d'évaluation du PFCIGL ;
- Etude sur les chaînes de état des lieux des chaînes de valeur de l'agrobusiness ;
- Arrêté Interministriel portant modalités pratiques d'évaluation de conformité aux normes nationales et d'apposition de la marque nationale de conformité « NCD » sur les produits certifiés ;
- Quelques textes légaux et réglementaires et documents/manuels de travail de l'OCC ;
- Accord commercial entre le Burundi et la RDC signé à Kinshasa le 29 Avril 2022 ; etc.
- Stratégie nationale de promotion des exportations et de diversification des marchés ;
- Plan directeur d'industriel.